



L'ACISMT 15, Service de Santé au Travail du Cantal, recherche un Médecin Collaborateur (H/F) en CDI, prêt à s'impliquer dans le cursus de formation pour obtenir la qualification de Médecin du Travail.

Nous sommes en mesure de vous accueillir très vite mais saurons le cas échéant supporter la gestion d'un préavis. Ce poste peut être basé sur Aurillac (15000), Mauriac (15200) ou Saint-Flour (15100).

Au sein d'une équipe à taille humaine (30aine de collaborateurs), sous la tutelle d'un médecin du travail et directement rattaché(e) au Directeur du Service, vous prenez en charge la surveillance médicale et la prévention des risques professionnels d'un secteur défini. Il s'agit de salariés de secteurs professionnels variés : industrie, commerce, TPE et tertiaire.

Vos principales missions seront les suivantes :

- Conduire des actions en santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des salariés tout au long de leur parcours professionnel,
- Conseiller les entreprises adhérentes, les salariés ou leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail,
- Assurer le suivi médical des salariés avec l'aide de l'infirmier santé travail,
- Contribuer à la définition du projet de service et des priorités d'actions collectives et/ou individuelles,
- Participer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire,
- Manager l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, assistante médicale, préventeur, ingénieur, ergonomiste et psychologue du travail): définition de protocoles, de plans d'activité, de priorités d'action,
- Travailler en réseau au niveau local, régional ou national (groupes de travaux internes, partenaires du maintien dans l'emploi, travaux de branches...).

Vous avez la volonté de devenir médecin du travail, de vous former pendant 4 ans minimum en vous inscrivant auprès d'un organisme de formation qualifié (DIU). La formation est proposée par l'université de Dijon, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand en régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne, dont nous dépendons.

Ceci vous permettra d'obtenir par la suite un poste pérenne en médecine du travail.

Le niveau de rémunération sera à négocier en fonction de votre niveau d'expérience et de la convention collective.

Prévoyance, Mutuelle prise en charge à 50 % et 13^{ème} mois versé en décembre de chaque année.

Il s'agit d'un poste en CDI, de préférence à temps plein mais nous sommes ouverts au temps partiel pour convenances personnelles.

Conditions de travail attractives : ambiance de travail agréable, équilibre entre vie personnelle et professionnelle respecté, cadre de vie « sain » dans un département « vert ».

Dans le cadre d'une mobilité géographique, un accompagnement gratuit à la mobilité via un organisme spécialisé vous sera proposé.

Dans le cadre d'une mobilité familiale, nous vous mettrons en relation avec différents intervenants pour aider votre conjoint à trouver du travail s'il le souhaite.

N'hésitez à contacter, si vous avez la moindre question, Véronique Chavignier, Directrice du Service, sur v.chavignier@acismt15.fr